

COMMENT LA PANDÉMIE A-T-ELLE IMPACTÉ LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET LES PAYS DE L'OCDE DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS ?


FLASH EMN #16 - 2021

Introduction à la note de synthèse chapeau (Umbrella Inform) conjointe du REM et de l'OCDE sur l'impact de la COVID-19 dans le domaine des migrations

Contexte

Tout au long de l'année 2020, la pandémie de COVID-19 a eu de larges répercussions dans les domaines liés à l'asile et aux migrations, notamment en raison de la fermeture des frontières, des restrictions de mouvement et de la nécessité d'introduire des mesures sanitaires pour tenter de juguler le virus.


Comment les pays de l'UE et de l'OCDE ont-ils atténué les effets de la pandémie sur les différentes catégories de ressortissants de pays tiers et quelles ont été les implications pour leur admission sur le territoire ? Comment les procédures d'asile et migratoires ont-elles été adaptées pendant la pandémie et quelles mesures ont été mises en œuvre pour répondre aux besoins du marché du travail malgré les restrictions de mouvement ?



Ce flash résume les principales conclusions de la note de synthèse chapeau (Umbrella Inform) réalisée conjointement par le REM et l'OCDE, avec des contributions du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX).

Les principales conclusions sont brièvement présentées ci-dessous.

Principales conclusions



■ La pandémie a eu une incidence sur les conditions d'entrée et la **délivrance de titres de séjour** par les États membres de l'UE, que ce soit dans les missions à l'étranger ou sur le territoire national. Les États membres et la Norvège se sont mis à introduire sur leur territoire des restrictions en matière d'accueil du public par les services d'immigration. Pour assurer une certaine continuité de service, alors même que les bureaux étaient fermés, les États ont choisi la voie postale, électronique ou des systèmes en ligne. Dans certains États membres, les portails en ligne qui existaient ont continué d'être utilisés. Les pays de l'OCDE non membres de l'UE ont largement privilégié les outils électroniques et les plateformes en ligne.

■ Pour les migrants présents sur le territoire national, les pays se sont mobilisés **pour éviter aux personnes concernées** par les restrictions de mouvement ou des restrictions dans les services d'immigration **de se retrouver en situation irrégulière**. Ainsi, des mesures de prolongation automatique des titres de séjour, des séjours tolérés, de levée de l'obligation de quitter le territoire et/ou de la suspension/la prorogation des délais de procédure, ont été introduites tout au long de l'année 2020. Dans de nombreux pays de l'UE et de l'OCDE, les migrants pouvaient également bénéficier de l'aide globale offerte aux personnes sans emploi et aux employeurs, ainsi que des services de soins de santé liés à la COVID-19.

■ Pour **répondre aux besoins du marché du travail**, l'admission continue sur le territoire a été assurée pour les secteurs professionnels jugés essentiels, notamment la santé, l'agriculture et les transports, tant dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE que dans les pays de l'UE.

■ Dans le domaine de la **protection internationale**, les nouveaux outils et processus utilisés dans les centres pour demandeurs d'asile et d'accueil pour parer à l'urgence sanitaire ne s'apparentent plus à une solution de court terme mais à une « nouvelle normalité » dans les pays de l'UE+. L'opérationnalisation d'abris d'urgence ou de zones d'isolement dans les centres

d'accueil était cruciale pour garantir une distanciation physique et des conditions sanitaires adéquates. De nouveaux défis sont apparus pour garantir une procédure d'asile efficace et équitable, tant pour les demandes de première instance que les recours, par exemple la qualité des entretiens à distance, l'accès des demandeurs aux outils électroniques et les compétences nécessaires pour les utiliser.

■ Les **étudiants internationaux** ont été généralement soumis aux mêmes restrictions de mouvement et aux mêmes exigences en matière de dépistage et de mise à l'isolement que l'ensemble des ressortissants de pays tiers, les services d'immigration des États membres de l'UE ont eu recours à des procédures dématérialisées pour la délivrance de visas ou de titres de séjour. Certains États membres de l'UE ont signalé un net recul du nombre de nouveaux étudiants internationaux à la fin 2020 par rapport aux années précédentes. La présence physique sur les campus a été restreinte dans de nombreux pays de l'OCDE, membres ou non de l'UE, et les étudiants internationaux qui avaient été admis sur le territoire avant la pandémie, mais qui sont ensuite rentrés chez eux, ont souvent été autorisés à poursuivre leurs études en ligne depuis l'étranger.

■ La crise sanitaire et les restrictions et interdictions de déplacement prises en conséquence ont eu des répercussions sur le **nombre de décisions de retour et leur mise en œuvre** dans les États membres de l'UE et dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE. L'incidence sur les retours forcés a été considérable. En décembre 2020, le niveau des retours forcés demeurait inférieur au niveau d'avant pandémie. Cela s'explique également par la difficulté d'organiser des vols de retour vers des pays tiers. Les services de conseil au retour et autres services avant le départ ont souvent préféré des formats de communication en ligne et des activités de pré-enregistrement en ligne ont été développées pour permettre aux personnes d'accéder aux procédures d'aide au retour volontaire et à la réinsertion (AVRR).

En savoir plus

► À propos de la note de synthèse:

https://ec.europa.eu/home-affairs/content/umbrella-inform_en

► À propos du REM : <http://www.ec.europa.eu/emn>

► EMN Twitter: <https://twitter.com/EMNMigration>